

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2144

3 septembre 2013

SOMMAIRE

Constellation Investments S.A.	102866	Kaneda S.A.	102867
Convento II S.à r.l.	102866	Kansas City Southern International Ventu- res S.A.	102870
Convento I S.à r.l.	102866	Katoen Natie Group S.A.	102867
Cosafin S.A.	102881	KCC Participations S.A.	102867
CP Investment S.A.	102881	Lavena 1 S.à r.l.	102866
Dekora Luxembourg	102881	L'Occitane Groupe S.A.	102901
Dory 3 S.à r.l.	102881	Mandarin Capital Management II S.A. ..	102886
DSTI Luxembourg S.à r.l.	102882	NextiraOne PSF Luxembourg S.A.	102910
EBIZU Sàrl	102883	SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	102902
Ecotech S.à r.l.	102883	Schwarz Energy	102908
Elixia Holding S.à r.l.	102881	Seapold International Finance S.A.	102902
Eurofin Capital SICAV - SIF SCA	102884	Skol Development Africa S.A.	102909
Euroheart Investments S.à r.l.	102884	SM Investissements S.A.	102908
Euro Partner S.A.	102884	SM Investissements S.A.	102907
European Network Services S.A.	102883	Sobepart S.A.	102907
European Office Income Venture	102882	Sobepart S.A.	102909
European Packaging S.à r.l.	102882	Société de la Bourse de Luxembourg ...	102909
European Rail Freight II S.à r.l.	102884	SOGETI Luxembourg S.A.	102908
European Rail Freight I S.à r.l.	102883	Solar Screen International S.A.	102903
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.	102882	Somberg S.A. SPF	102905
Eva Ferranti SA	102882	Somberg S.A. SPF	102902
Exclusive Opportunities S.A.	102885	Soni S.A.	102906
Fabri S.à r.l.	102883	Spinelle Investments S.à r.l.	102906
FacE Façade Engineering MC Krak Sàrl .	102884	STAR s. à r.l.	102906
FIRST LuxCo 2 S.à r.l.	102885	Step Invest S.A.	102909
FIRST Top LuxCo	102885	Technofibres	102901
Fondation Félix Chomé	102885	UniSector	102885
GER LOG 1 S.A.	102912		
Jackson & Stern S.A.	102866		

Constellation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.129.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013096777/11.

(130117903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Convento I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONVENTO I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096778/11.

(130117557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Convento II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONVENTO II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096779/11.

(130117489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Jackson & Stern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 166.481.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099926/10.

(130121352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Lavena 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.983.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni / Wolfgang Zettel

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013099965/11.

(130121170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises agréé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099937/10.

(130120899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Kaneda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 170.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099936/9.

(130121554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

KCC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 178.685.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "KCC Participations S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut se porter caution et/ou garant.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000,-), représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique, Monsieur Yves SCHMIT, pré-qualifié.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de € 2.300,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
 - b) Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, née à Horgenzell (Allemagne) le 10 octobre 1949, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
 - c) Monsieur Howard Jan KOOGER, administrateur de sociétés, né à Waynesboro (Virginia, États-Unis d'Amérique) le 2 mars 1960, demeurant à CH-1231 Conches, 42, chemin des Bougeries.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
GT Management Services S.A., R.C.S. B 145.404, ayant son siège social au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
- 5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
- 6.- Le siège social est établi à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/07/2013. Relation: EAC/2013/9243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099938/149.

(130121276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Kansas City Southern International Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.725.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June;

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

Is held an extraordinary shareholder's general meeting of KANSAS CITY SOUTHERN INTERNATIONAL VENTURES S.A., a corporation incorporated under the laws of the United Mexican States, having its registered office at Mexico City, Federal District, United Mexican States and in process of obtaining its registration with the Public Registry of Commerce (Registro Publico de Comercio) in Mexico City.

The meeting is opened by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk in Luxembourg, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder(s) present or represented, the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder(s), the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy/proxies of the represented shareholder(s) will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting (the "Agenda") is the following:

Agenda

- 1) Consider waiving the convening notice;
- 2) Ratification of the decisions of the board of directors taken on June 27, 2013 deciding to establish the place of effective management/place of central administration and control as well as the center of the main interest and place of business of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg;
- 3) Confirmation that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a corporation ("Société Anonyme") and (ii) continues under the laws of the United Mexican States to be regarded as a company validly incorporated in the United Mexican States;
- 4) Statement of the articles of association of the Company in order for it to comply with both the laws of the United Mexican States and of the Grand-Duchy of Luxembourg;
- 5) Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the issued and paid-up share capital of the Company based on a report issued by an independent auditor dated June 28, 2013;
- 6) Acknowledgement of the current directors of the Company and appointment of ERNST & YOUNG, as independent external auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company; and
- 7) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder(s) of the Company and on basis of the Agenda, the shareholder(s) of the Company take(s) the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present general meeting, the general meeting waives the convening notice, the shareholder(s) considering himself/themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it/them in advance.

Second resolution

The general meeting resolves to establish the place of effective management/place of central administration and control as well as the center of the main interest and place of business of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and therefore to reiterate and, to the extent necessary, ratify the resolutions taken by the board of directors of the Company on June 27, 2013 anticipating and deciding such establishment in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The general meeting confirms that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a corporation ("Société Anonyme") with the name "KANSAS CITY SOUTHERN INTERNATIONAL VENTURES S.A.", and (ii) continues under the laws of the United Mexican States to be regarded as a Mexican corporation ("Sociedad Anónima") in the United Mexican States.

Fourth resolution

The general meeting resolves to state the articles of association of the Company in order to make them comply in substance with both the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg corporation ("Sociétés Anonymes") and the laws of the United Mexican States applicable to a corporation ("Sociedad Anónima") incorporated in the United Mexican States on the occasion of the establishment of the place of effective management/place of central administration and control as well as the center of the main interest and place of business of the Company.

The articles of association of the Company will henceforth be stated as follows:

Chapter I. Corporate name, Place of effective management/Place of central administration, Domicile, Purpose, Duration and Admission of foreigners

First. Name. The company name is "Kansas City Southern International Ventures", which shall always be followed by the words "SOCIEDAD ANÓNIMA" ("SOCIETE ANONYME") or its abbreviation "S.A." (the "Company").

Second. Domicile and Place of Effective Management / Place of Central Administration. The Company's domicile shall be Mexico City, Federal District, however, other agencies or branches of the Company may be established anywhere else, even abroad, without such act implying a change of corporate domicile.

The Company's place of effective management/place of central administration and control as well as the center of the main interest and place of business shall be located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third. Corporate Purpose. The Company's purpose shall be to:

(a) Hold of participations, in any form whatsoever, in other national or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interest in partnerships;

(b) Borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not;

(c) Issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not.

(d) Mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company;

(e) Grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes;

(f) Carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property;

(g) Provide, contract and receive all kinds of technical, advisory and consulting services and execute any and all contracts or agreements as may be necessary or convenient for the foregoing;

(h) Assume any obligations on its own behalf or on behalf of third parties; issue, subscribe, endorse, grant and protest all types of negotiable instruments, grant guarantees, bonds, in rem or in personam securities, on its own behalf or on behalf of third parties; undertake joint or several obligations and subscribe any other instrument or document permitted by law;

(i) Acquire, issue, and offer securities to the investing public in terms of the applicable provisions;

(j) Acquire, sell, lease, sublease, and grant rights of use, enjoyment and disposition, and in general the exploitation of any movable asset or real estate, including its components and accessories;

(k) Execute any contracts and agreements with local, municipal or federal governments and authorities, with any entity, whether public or private, including subsidiaries and affiliates of the Company, and with national or foreign individuals;

(l) Enter into transactions with all types of securities and derivative financial operations;

(m) Register, purchase, lease, transfer, renew, evidence the use and dispose of trademarks, patents, invention certificates, commercial names, industrial designs, advertisements, model records, copyrights, inventions and processes;

(n) Establish, lease, operate and own facilities, workshops, warehouses, offices, facilities and agencies nationally or abroad; and

(o) In general, execute any kind of acts, execute all kinds of contracts and agreements, as well as transactions of any nature in terms of applicable law.

Fourth. Duration. The duration of the Company is indefinite.

Fifth. Admission of Foreigners. Current or future foreign investors agree before the Mexican Government, through the Ministry of Foreign Affairs (Secretaría de Relaciones Exteriores) to consider themselves as Mexican nationals with respect to the shares of the company they acquire or which they come to hold, as well as with respect to the assets, rights, concessions, participations or interest owned by the Company, or of the rights and obligations derived from the agreements entered into by the Company, executed with Mexican authorities, and, therefore, agree not to invoke the protection of their governments, under penalty of forfeiting such shares or equity quotas in favor of the Mexican Nation.

Chapter II. Capital and Shares

Sixth. Capital stock. The subscribed and paid capital of the Company shall be the amount of 50,000.00 MXN (fifty thousand Mexican Pesos), and is represented by 50,000 ordinary nominative shares without face value.

Seventh. Capital Stock Increases. All increases in the Company's capital shall be resolved by the General Extraordinary Shareholders' Meeting which shall also approve the relevant amendment to Article Sixth of these by-laws.

Eighth. Preemptive Right. The shareholders shall have the preemptive right to subscribe the shares issued in case of capital increases through cash contributions, proportionally to the amount of shares they hold at the time such capital increase is resolved. This right shall be exercised within a 30-day term.

Ninth. Stock Ledger. The Company shall keep a stock ledger pursuant to applicable law. Any and all transactions involving the subscription, acquisition or transfer of shares representing the capital shall be recorded in such ledger, along with the name of the subscriber or acquirer, and any other required information pursuant to the applicable laws. The Company shall only recognize the persons recorded in the Stock Ledger as shareholders.

Tenth. Shareholders' Rights. Each share shall grant equal rights and obligations to its holders.

Chapter III. Shareholders' meeting

Eleventh. Shareholders' Meetings. The General Shareholders' Meeting is the supreme body of the Company. Shareholders' Meetings shall be Ordinary, Extraordinary and Special. Extraordinary Shareholders' Meetings shall be those convened to deal with any of the following items:

- (a) Extension to the duration of the Company,
- (b) Anticipated dissolution of the Company,
- (c) Increase or decrease in the Company's capital stock;
- (d) Change of the corporate purpose of the Company,
- (e) Change of nationality of the Company;
- (f) Transformation of the Company;
- (g) Merger with another company,
- (h) Issuance of privileged shares,
- (i) Redemption of the Company's own shares and issuance of dividend shares;
- (j) Issuance of bonds;
- (k) Any other modification to the Company's by-laws; and (l) Other items that under the applicable law or these by-laws require a special quorum.

Special Shareholders' Meetings shall be those convened to deal with matters affecting only a specific category of shareholders. All other Shareholders' Meetings shall be Ordinary, and shall be held, at least, once a year within the four months following the termination of the prior fiscal year, to deal with the following items:

- (a) Discuss, approve or modify the directors' financial report, considering the report rendered by the statutory examiners, and take any measure deemed as convenient;
- (b) If applicable, appoint the Sole Administrator or the Board of Directors and the Statutory Examiners; and
- (c) Determine the amounts to be paid to Directors and Statutory Examiners, when this is not determined under the Company's by-laws.

Twelfth. Calls for Shareholders' Meetings. Calls for Shareholders' Meetings shall be made by the Board of Directors, the Chairman thereof, or the Examiner of the Company, or otherwise when called by a judicial authority. Calls for Shareholders' Meetings shall exactly indicate the place, date and time in which the meeting is to be held, in the unders-

tanding that they shall always be held at the corporate domicile, except for force majeure or Acts of God. The calls shall be signed by the person or persons who issued them, and in the case the issuer is the Board of Directors, by the Chairman or the Secretary thereof.

Thirteenth. Publication of Calls. First and subsequent calls for Shareholders' Meetings shall be published in accordance with the applicable law, at least 15 (fifteen) calendar days prior to the date of the meeting.

Shareholders' Meetings may be held without previous call in the event that all the shares representing the total capital stock with voting rights in such meetings are all duly represented thereat at the time of voting.

Fourteenth. Shareholders' Representation. The shareholders may be represented at Shareholders' Meetings by attorneys-in-fact appointed by means of a proxy letter which shall be granted pursuant to the applicable law. The Directors and the Examiners cannot represent any shareholder at any Shareholders' Meeting.

Fifteenth. Quorum of the Meeting. The Shareholders' Meetings shall be legally convened and their resolutions shall be considered as legally adopted if the attendance and voting quorum set forth in the applicable law are duly met.

All sales regarding the Company's assets shall require the consent of the majority of the Company's shareholders.

The change of the Company's nationality and any increase in the obligations of the Company's shareholders shall require the unanimous consent of the relevant shareholders with voting rights.

Sixteenth. Special Meetings. The gathering and voting rules applicable to Extraordinary Shareholders' Meetings shall govern Special Shareholders' Meetings.

Chapter IV. Administration of the company

Seventeenth. Administration Body. The Administration of the Company shall be vested upon a Board of Directors comprised by at least 3 (three) statutory directors determined by the General Ordinary Shareholders' Meeting. Such meeting shall determine, if such the case, the appointment of alternate directors, and the manner in which absent directors shall be temporarily or permanently substituted. The Directors shall hold their positions for three years, but in all cases, shall continue in their positions until their replacements have been appointed and take office. The Directors may be reelected or removed at the General Ordinary Shareholders' Meeting discretion.

The Directors shall be designated by the shareholder(s) as either Category A Director or Category B Director at the time of appointment. The Board of Directors shall be composed, at any time, with a majority of Category A Directors.

Eighteenth. Consideration. The Directors shall receive as annual consideration for their services, if any, the amounts determined by the General Ordinary Shareholders' Meeting that appointed them.

Nineteenth. Authority. The Board of Directors has the legal representation of the Company and has the broadest authority to perform any and all acts related to the Company's corporate purpose.

The Company shall be validly committed toward third parties by all the A Directors and all the B Directors, representing the Board of Directors.

Twentieth. Board Meetings. The Board of Directors shall meet whenever deemed convenient by the Chairman or any two of the Directors, at the place of effective management/place of central administration.

The calls for the meetings of the Board of Directors, in all cases, shall be sent by the Chairman, the Secretary or the Alternate Secretary, to each of the Directors of the Company, at least 5 (five) calendar days prior to the date of the relevant meeting. Such calls may be sent via facsimile to the facsimile number, or otherwise, by courier, to the domicile recorded with the Secretary of the Board of Directors, As long as the Directors do not give notice to the Secretary of any changes of address or facsimile number, the calls sent to the address recorded shall be fully binding. The calls shall indicate the hour, date and place in which the meeting shall be held and a list of the expected issues to be dealt with thereat. No call shall be necessary if, at the time of the meeting, a number equal to the total number of directors appointed by the Shareholders' Meeting is present.

For the meetings of the Board of Directors to be legally installed, at least half of its members shall be present, including at least one Category B Director, and its resolutions shall be adopted by the majority of the directors present. The Chairman shall be entitled to cast a tie-breaking vote.

The minutes of every Meeting of the Board of Directors shall be transcribed into the relevant minute book, and shall be signed by the acting Chairman and Secretary.

Twenty first. Unanimous Resolutions without holding a Meeting. The Board of Directors, without holding a meeting, may adopt resolutions through the unanimous vote of a number of Directors equal to the number of statutory directors appointed by the relevant Shareholders' Meeting, as long as such resolutions are taken in writing by all the Directors. The text of the resolutions shall be transcribed in the relevant book.

Chapter V. Surveillance of the company

Twenty second. Surveillance. The surveillance of the business shall be vested in one Statutory Examiner and, if such the case, an Alternate Examiner, if so determined by the relevant Shareholder's Meeting.

The Examiners shall have the duties and obligations provided by the applicable laws. The Statutory Examiner and, if such the case, the Alternate Examiner shall be appointed for one year, and may be reelected, but shall continue in their positions until their substitutes take office.

If applicable, the Examiner shall receive the compensation determined on a yearly basis by the relevant Shareholders' Meeting.

Chapter VI. Fiscal year and Allocation of profits and Losses

Twenty third. Fiscal Year. The fiscal year of the Company shall be of 12 (twelve) months, starting on the first day of January and ending on the last day of December of the same year; except for the first fiscal year which shall start as of the date of incorporation of this Company and shall be finished on December 31 of that same year.

Each year, the Board of Directors must prepare the Company's financial information, which shall include, without limitation, the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory examiners to the Company.

One month before the General Ordinary Shareholders' Meeting approving the Company's annual accounts, the Board of Directors shall provide the statutory examiners with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

The General Ordinary Shareholders' Meeting approving the Company's annual accounts shall be held at the corporate domicile, as specified in the notice, on the third Monday of April of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day, the meeting shall be held on the following business day.

Twenty fourth. Profit Allocation. The annual net profits after Income Tax, profit sharing and any and all amounts that pursuant to the applicable laws have to be deducted shall be allocated as follows:

- (a) A minimum of 5% (five percent) of the annual net profits shall be separated annually to form the legal reserve fund until such fund reaches 20% (twenty percent) of the Company's capital stock; and
- (b) The remaining profits may be paid to the shareholders in proportion to their participation in the capital stock, in the amounts and dates fixed by the relevant Shareholders' Meeting.

Chapter VII. Dissolution and Liquidation

Twenty fifth. Dissolution. The Company shall be dissolved as provided for in the cases provided by law.

Twenty sixth. Liquidation. The liquidation shall be performed in accordance with the applicable laws.

Fifth resolution

Based on an independent report issued by ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 47,771, the general meeting records that the description of the assets and liabilities of the Company results from a balance sheet dated June 28, 2013. The general meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets and to be obliged by all its liabilities and commitments. The general meeting confirms that the issued and paid up share capital of the Company is set up at MXN 50,000.00 (fifty thousand Pesos legal currency of the United Mexican States), and is represented by 50,000.00 (fifty thousand) ordinary nominative shares without face value.

"Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the assets and liabilities of the Company does not correspond at least to the amount of the share capital of 50,000 shares to be issued for an amount of MXN 50,000."

A copy of the independent report, signed *ne varietur* by the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The general meeting approves the balance sheet of the Company dated June 28, 2013 as the opening balance sheet of the Company upon the establishment of its place of effective management/place of central administration and control as well as the center of the main interest and place of business in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The general meeting acknowledges the current composition of the board of directors of the Company as follows:

Category A Directors

- Mr. Luc GERONDAL, born on April 23, 1976, in Kinshasa, Democratic Republic of Congo, with professional address at 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed on June 28, 2013, for a limited period of time of three years;

- Mr. Benoît BAUDUIN, born on March 31, 1976, in Messancy, Belgium, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed on June 28, 2013, for a limited period of time of three years;

- Mr. Olivier LIEGEOIS, born on October 27, 1976, in Bastogne, Belgium, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed on June 28, 2013, for a limited period of time of three years;

- Mr. Patrick MOINET, born on June 6, 1975, in Bastogne, Belgium, with professional address at 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed on June 28, 2013, for a limited period of time of three years;

Category B Directors

- Mr. David L. STARLING, born on December 8, 1949, in Booneville, Arkansas, with professional address at 427 W. 12th, Kansas City, Missouri 64105, USA, appointed on June 28, 2013, for a limited period of time of three years;

- Mr. James D. BYRD, born on February 21, 1954, in Newport, Arkansas, with professional address at 427 W. 12th, Kansas City, Missouri 64105, USA, appointed on June 28, 2013, for a limited period of time of three years;

- Mr. Brian G. PEARSON, born on August 8, 1967, in Saint Joseph, Missouri, with professional address at 427 W. 12th, Kansas City, Missouri 64105, USA, appointed on June 28, 2013, for a limited period of time of three years.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand EURO (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party/ies, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, he/they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin;

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KANSAS CITY SOUTHERN INTERNATIONAL VENTURES S.A., une société dûment constituée selon les lois des Etats Unis du Mexique, ayant son siège social à Mexico, District Fédéral, Etats Unis du Mexique et en cours d'enregistrement auprès du registre public de commerce (Registro Publico de Comercio) de Mexico.

L'assemblée est ouverte par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Président (ci-après le «Président»)

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président requière et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le(s) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), le(s) mandataire(s) du/des actionnaire(s) représenté(s) et le nombre d'actions qu'il(s) détient/détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le (s) actionnaire(s) ou son/leur(s) mandataire(s) et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La/les procuration(s) de(s) actionnaire(s) représenté(s) restera/resteront également annexée(s) au présent acte après avoir été signées «ne varietur» par le(s) mandataire(s) du/des comparant(s) et le notaire instrumentaire.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, toutes les actions émises, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, afin que l'assemblée puisse valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée (l' «Ordre du Jour») est le suivant

Ordre du jour

1) Considérer la renonciation aux formalités de convocation;

2) Ratification des décisions du conseil d'administration prises le 27 juin 2013 décidant d'établir le lieu d'administration effective/l'administration centrale et de contrôle et également le centre des intérêts principaux et lieu de commerce de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

3) Confirmation que la personnalité juridique de la Société (i) continue à Luxembourg sous la forme d'une société anonyme et (ii) continue à être considérée selon les lois des Etats Unis du Mexique comme une société valablement constituée aux Etats Unis du Mexique;

4) Exposition des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois des Etats Unis du Mexique et du Grand-Duché de Luxembourg;

5) Confirmation de la description et consistance des actifs et passifs de la Société et du capital émis et libéré de la Société, sur la base du rapport émis par le réviseur d'entreprises en date du 28 juin 2013;

6) Reconnaissance des administrateurs actuels de la Société; et

7) Divers.

Le(s) actionnaire(s) de la Société, après avoir délibéré(s), et sur base de l'Ordre du Jour, prend/prennent à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée générale renonce aux formalités de convocation, le(s) actionnaire(s) se considérant comme dûment convoqué(s) et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'Ordre du Jour qui lui/leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'établir le lieu d'administration effective/lieu d'administration centrale et de contrôle et également le centre des intérêts principaux et lieu de commerce de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et par conséquent de réitérer et, pour autant que de besoin, ratifier les décisions prises par le conseil d'administration de la Société le 27 juin 2013 anticipant et décidant de cet établissement au Grand-duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme que la personnalité juridique de la Société (i) continue à Luxembourg sous la forme d'une société anonyme ayant la dénomination «KANSAS CITY SOUTHERN INTERNATIONAL VENTURES S.A.», et (ii) continue à être considérée sous les lois des Etats Unis du Mexique comme une société mexicaine aux Etats Unis du Mexique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'exposer les statuts de la Société afin qu'ils soient en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables aux sociétés anonymes et avec les lois des Etats Unis du Mexique applicables aux «Sociedad Anonima» constituées aux Etats Unis du Mexique à l'occasion de l'établissement du siège de direction effective/siège d'administration centrale et de contrôle ainsi que le centre des intérêts principaux et de le lieu de commerce de la Société.

Les statuts de la Société sont par conséquent exposés comme suit:

Chapitre I^{er}. Dénomination sociale, Lieu d'administration effective/Lieu d'administration centrale, Siège social, Objet, Durée et Admission d'étranger

Premier. Dénomination sociale. La dénomination de la Société est «KANSAS CITY SOUTHERN INTERNATIONAL VENTURES», doit toujours être suivie par les mots «Sociedad Anonima» / «Société Anonyme» ou par son abréviation «S.A.» (la «Société»).

Deuxième. Siège social, Siège de direction effective/Siège de l'administration centrale. Le siège social de la Société est situé à Mexico, District Fédéral, cependant d'autres agences ou succursales de la Société peuvent être établies ailleurs, même à l'étranger, sans qu'un tel acte implique un changement du siège social.

Le siège de direction effective/siège de l'administration centrale de la Société ainsi que le centre principale des intérêts et le lieu d'activité seront situés à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Troisième. Objet social. La Société a pour objet social:

a) Prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises nationales ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes;

b) Emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non;

c) Emettre tout type d'actions, de certificats ou de titres, rachetables ou non;

- d) Hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;
- e) Prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet;
- f) Effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers;
- g) Fournir, contracter et recevoir toutes sortes de services techniques, d'expertise et de conseil et d'exécuter tous contrats et accords ou qui peuvent être nécessaires ou utiles à ce qui précède;
- h) Assumer toutes obligations en son nom propre ou pour le compte de tiers; émettre, souscrire, endosser, accorder et déclarer tous types d'instruments négociables, accorder des garanties, obligations, sûretés réelles ou personnelles, pour son propre compte ou pour le compte de tiers; assumer des obligations conjointes ou plusieurs obligations et souscrire à tout autre instrument ou document autorisé par la loi;
- i) Acquérir, émettre, et offrir des sûretés aux investisseurs publics conformément aux dispositions applicables;
- j) Acquérir, vendre, louer, sous-louer, et accorder des droits d'utilisation, de jouissance et de disposition, et en général l'exploitation de biens meubles ou immeubles, en ce compris toutes parties et accessoires;
- k) Exécuter tous contrats avec les autorités et gouvernements locaux, municipaux ou fédéraux, avec toute entité, publique ou privée, y compris les filiales et les sociétés affiliées de la Société, et avec les individus nationaux ou étrangers;
- l) Conclure des transactions avec tous types de sûretés et opérations financières dérivées;
- m) Enregistrer, acheter, louer, transférer, renouveler, prouver l'usage et de disposer de marques, brevets, certificats d'invention, noms commerciaux, dessins industriels, publicités, modèles, droits d'auteur, inventions et processus;
- n) Etablir, louer, exploiter et détenir des installations, ateliers, entrepôts, bureaux, établissements et organismes nationaux ou étrangers; et
- o) D'une manière générale, exécuter toutes sortes d'actes, toutes sortes de contrats et d'accords, ainsi que les transactions de toute nature conformément à la loi applicable.

Quatrième. Durée. La durée de la société est indéterminée.

Cinquième. Admission des étrangers. Les actuels ou futurs investisseurs étrangers s'accordent avec le gouvernement mexicain, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères (Secretaría de Relaciones Exteriores) de se considérer comme ressortissants mexicains en ce qui concerne les actions de la société qu'ils acquièrent ou qu'ils viendraient à détenir, ainsi qu'en ce qui concerne les actifs, droits, concessions, participations ou intérêts détenus par la Société ou des droits et obligations découlant des contrats conclus par la société, conclus avec les autorités mexicaines, et, par conséquent, acceptent de ne pas invoquer la protection de leurs gouvernements, sous peine de déchéance desdites actions ou parts en faveur de la nation mexicaine.

Chapitre II. Capital social et Actions

Sixième Capital-actions. Le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à cinquante mille Pesos Mexicains (MXN 50.000), et est représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires nominatives sans valeur nominale.

Septième. L'augmentation du capital social. Toutes augmentations de capital de la Société sera prise durant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui approuvera également la modification subséquente de l'article six des présents statuts.

Huitième. Droit de préemption. Les actionnaires ont un droit préférentiel de souscrire aux actions émises en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent au moment de ladite augmentation de capital. Ce droit doit être exercé dans un délai de 30 jours.

Neuvième. Registre d'actionnaires. La société tient un registre des actionnaires conformément à la loi applicable. Toute transaction impliquant la souscription, l'acquisition ou le transfert d'actions doit être enregistrée dans ledit registre, avec le nom du souscripteur ou de l'acquéreur, et toute autre information requise conformément à la loi applicable. La Société ne reconnaît que les personnes inscrites dans le registre d'actionnaires comme actionnaires de la Société.

Dixième. Droits des actionnaires. Chaque action accorde des droits et obligations égaux à chaque actionnaire.

Chapitre III. Assemblée générale des actionnaires

Onzième. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires est l'organe suprême de la Société. Les assemblées générales des actionnaires sont ordinaires, extraordinaires ou spéciales. Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont celles convoquées pour traiter de l'un des éléments suivants:

- a) Extension de la durée de la Société,
- b) Dissolution anticipée de la Société,
- c) Augmentation ou diminution du capital social de la Société;

- d) Modification de l'objet social de la Société,
- e) Le changement de nationalité de la Société;
- f) Transformation de la Société;
- g) Fusion avec une autre société,
- h) Émission d'actions privilégiées,
- i) Rachat d'actions propres de la Société et émission des actions avec dividende préférentiel;
- j) Emission d'obligations;
- k) Toute autre modification des statuts de la Société, et
- l) Autres modifications requérant, conformément à la loi applicable ou aux statuts, un quorum spécial.

Les assemblées générales spéciales des actionnaires sont celles convoquées pour traiter des questions touchant uniquement une catégorie particulière d'actionnaires. Toutes autres assemblées générales des actionnaires est considérée comme ordinaire, et doit être tenue au moins une fois par an dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice social précédent, pour traiter les points suivants:

- a) Discuter, approuver ou modifier le rapport des administrateurs, prenant en considération le rapport de l'auditeur, et prendre toute mesure jugée utile;
- b) Le cas échéant, nommer l'administrateur unique ou le conseil d'administration et aux auditeurs; et
- c) Déterminer les montants à payer aux administrateurs et auditeurs, si cela n'est pas déterminé par les statuts de la Société.

Douzième. Convocation aux assemblées générales des actionnaires. Les convocations aux assemblées générales des actionnaires sont faites par le conseil d'administration, le président de celle-ci, ou l'auditeur de la Société, ou lorsqu'elles sont convoquées par une autorité judiciaire. Les convocations aux assemblées générales des actionnaires indiquent précisément le lieu, la date et l'heure où l'assemblée doit avoir lieu étant entendu qu'elles doivent toujours se tenir au siège de la Société, sauf cas de force majeure. Les convocations doivent être signées par la personne ou les personnes les émettant, et dans le cas où l'émetteur est le conseil d'administration, par le président ou le secrétaire de celle-ci.

Treizième. Publication des convocations. Les premières convocations et les suivantes relatives aux assemblées générales des actionnaires sont publiées conformément à la loi applicable, au moins quinze (15) jours calendrier avant la date de l'assemblée.

Assemblées générales des actionnaires peuvent être tenues sans convocations préalables des actionnaires si les actionnaires détenant toutes les actions avec droit de vote représentant le capital social de la Société sont présents ou dûment représentés lors du vote.

Quatorzième. Représentation des actionnaires. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux assemblées générales des actionnaires par les représentants nommés en vertu d'une procuration qui doit être accordée conformément à la loi applicable. Les administrateurs et les auditeurs ne peuvent pas représenter un actionnaire durant une assemblée générale des actionnaires.

Quinzième. Quorum de l'Assemblée. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées légalement et leurs résolutions sont considérées comme valablement adoptées si la participation et le quorum de vote requis par la loi applicable sont dûment remplis.

Toutes ventes concernant des actifs de la Société requièrent l'accord de la majorité des actionnaires de la Société.

Le changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des actionnaires de la Société exigent le vote unanime des actionnaires ayant droit de vote.

Seizième. Réunions spéciales. Le quorum de présence et le quorum de vote applicables aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont applicables aux assemblées générales spéciales des actionnaires.

Chapitre IV. Administration de la société

Dix-septième. Conseil d'administration. L'Administration/la gestion de la Société est de la responsabilité d'un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cette assemblée doit déterminer, si nécessaire, la nomination d'administrateurs suppléants, ainsi que la manière dont les administrateurs absents doivent être temporairement ou définitivement substitués. Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans, mais dans tous les cas, doivent poursuivre leurs mandats jusqu'à ce que leurs remplaçants aient été nommés et entrent en fonction. Les administrateurs peuvent être réélus ou révoqués à la discrétion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les administrateurs sont désignés par l'/les actionnaire(s) en tant qu'administrateur de Catégorie A ou administrateur de Catégorie B lors de leur nomination. Le conseil d'administration est composé, à tout moment, d'une majorité d'administrateur de Catégorie A.

Dix-huitième. Considération. Les Administrateurs reçoivent en contrepartie annuelle de leurs services, le cas échéant, les montants déterminés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui les a nommés.

Dix-neuvième. Autorité. Le conseil d'administration représente légalement la Société et a les pouvoirs et l'autorité les plus larges pour accomplir tous actes en accord avec l'objet social de la Société.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par tous les administrateurs de catégorie A et tous les administrateurs de catégorie B, représentant le conseil d'administration de la Société.

Vingtième. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit à chaque fois que le président ou deux administrateurs le juge(nt) opportun, siège de direction effective/siège de l'administration centrale.

Les convocations aux réunions du conseil d'administration doivent, dans tous les cas, être envoyées par le président, le secrétaire ou le secrétaire suppléant, à chacun des administrateurs de la Société, au moins cinq (5) jours calendrier précédent la date de ladite réunion. Ces convocations peuvent être envoyés par fax au relevant numéro de fax, ou autrement, par courrier, au domicile inscrit auprès du secrétaire du conseil d'administration, tant que les administrateurs n'informent pas le secrétaire de tout changement d'adresse ou de numéro de fax, les convocations envoyées à l'adresse inscrite seront valablement communiquées. Les convocations indiquent l'heure, la date et le lieu où la réunion aura lieu et une liste des points devant être traités. Aucune convocation n'est nécessaire si, au moment de la réunion, un nombre égal au nombre total des administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires est présent.

Pour que les réunions du conseil d'administration soient valablement constituées, au moins la moitié de ses membres doit être présente en ce compris au moins un administrateur de Catégorie B, et les résolutions sont adoptées par la majorité des administrateurs présents. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Le procès-verbal de chaque réunion du conseil d'administration est transcrit dans le registre adéquat et doit être signé par le président et secrétaire.

Vingt-et-unième. Résolutions unanimes sans la tenue d'une réunion. Le conseil d'administration, sans tenir de réunion, peut adopter des résolutions par le vote unanime d'un nombre d'administrateurs égal au nombre d'administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour autant que ces résolutions sont prises par écrit par tous les administrateurs. Le texte de ces résolutions doit être transcrit dans le livre adéquat.

Chapitre V. Surveillance de la société

Vingt-deuxième. Surveillance. La surveillance de la société doit être confiée à un auditeur statutaire et, si nécessaire, à un auditeur suppléant, s'il en est décidé ainsi en assemblée générale des actionnaires.

Les auditeurs ont les droits et obligations prévus par les lois applicables. L'auditeur statutaire et, si tel est le cas, l'auditeur suppléant, est nommé pour un an et peut être réélu, mais en tous les cas, restera en fonction jusqu'à ce que son remplaçant rentre en fonction.

Le cas échéant, l'auditeur doit recevoir l'indemnité fixée annuellement en assemblée générale des actionnaires.

Chapitre VI. Année fiscale et Allocation des profits et Pertes

Vingt-troisième. Année Fiscale. L'année fiscale de la Société est de douze (12) mois, à compter du premier jour de janvier et se terminant le dernier jour de décembre de la même année, sauf pour le premier exercice financier qui commence à compter de la date de constitution de cette Société, et se termine le 31 décembre de cette même année.

Chaque année, le conseil d'administration doit préparer l'information financière de la Société, comprenant, sans s'y limiter, le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et du passif de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes dues par les dirigeants, les administrateurs et les auditeurs légaux de la Société. Un mois avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société, le conseil d'administration doit fournir aux auditeurs légaux un rapport, et la preuve documentaire, sur les opérations de la Société. Les commissaires aux comptes établissent alors un rapport exposant leurs propositions.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société sera tenue au domicile de la Société, tel que spécifié dans la convocation, le troisième lundi du mois d'avril de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Vingt-quatrième. Allocation du profit. Le profit annuel net après impôt sur le revenu, partage des profits et tous les autres montants devant être déduits selon les lois applicables devront être alloués comme suit:

Un minimum de cinq pourcent (5%) des profits nets annuels devront être séparés annuellement pour former la réserve légale afin que cette réserve atteigne vingt pourcent (20%) du capital de la Société;

Les profits restants, seront payés aux actionnaires à proportion de leur participation dans le capital, dans les montants et dates fixées en assemblées générales des actionnaires.

Chapitre VII. Dissolution et Liquidation

Vingt-cinquième. Dissolution. La Société doit être dissoute conformément aux cas prévus par la loi.

Vingt-sixième. Liquidation. La liquidation doit être accomplie en accord avec les lois applicables.

Cinquième résolution

Sur base du rapport d'un réviseur d'entreprises émis par ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, l'assemblée générale note que la description des actifs et passifs de la Société résultant d'un bilan de la Société en date du 28 juin 2013. L'assemblée générale déclare que les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété dans leur totalité de la Société, qui continue à détenir tous ses actifs et à être obligée par ses passifs et obligations. L'assemblée générale confirme que le capital émis et libéré de la Société est fixé à cinquante mille Pesos Mexicains (MXN 50.000), et est représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires nominatives sans valeur nominale.

"Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the assets and liabilities of the Company does not correspond at least to the amount of the share capital of 50,000 shares to be issued for an amount of MXN 50,000."

Une copie du rapport du réviseur d'entreprise, signé ne varietur par le(s) mandataire(s) du/des actionnaire(s) représenté(s) et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

L'assemblée générale approuve le bilan de la Société daté du 28 juin 2013 comme le bilan d'ouverture de la Société à l'établissement de son lieu de l'administration effective/lieu d'administration centrale et de contrôle, et également le centre des intérêts principaux et le lieu de commerce au Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale reconnaît la composition actuelle du conseil d'administration de la Société comme suit:

Administrateurs de catégorie A

- Mr. Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976, à Kinshasa, République Démocratique du Congo, ayant son adresse professionnelle au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé le 28 juin 2013, pour une période limitée de trois ans;

- Mr. Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé le 28 juin 2013, pour une période limitée de trois ans;

- Mr. Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976, à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé le 28 juin 2013, pour une période limitée de trois ans;

- Mr. Patrick MOINET, né le 6 juin 1975, à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé le 28 juin 2013, pour une période limitée de trois ans;

Administrateurs de catégorie B

- Mr. David L. STARLING, né le 8 décembre 1949, à Booneville, Arkansas, ayant son adresse professionnelle au 427 W. 12th, Kansas City, Missouri 64105, USA, nommé le 28 juin 2013, pour une période limitée de trois ans;

- Mr. James D. BYRD, né le 21 février 1954, à Newport, Arkansas, ayant son adresse professionnelle au 427 W. 12th, Kansas City, Missouri 64105, USA, nommé le 28 juin 2013, pour une période limitée de trois ans;

- Mr. Brian G. PEARSON, né le 8 août 1967, à Saint Joseph, Missouri, ayant son adresse professionnelle au 427 W. 12th, Kansas City, Missouri 64105, USA, nommé le 28 juin 2013, pour une période limitée de trois ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ trois mille Euros (EUR 3.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le(s) comparant(s) l'a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31567. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100709/588.

(130122199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Cosafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096782/10.

(130116869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

CP Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.537.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013096785/11.

(130117904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Dekora Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.659.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013096801/11.

(130117874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.050,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096808/11.

(130117330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Elixia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.877.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013096814/11.

(130117881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

DSTI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.374.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.490.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, DST Systems, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096810/12.

(130117172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 8.122.770,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Office Income Venture S.C.A.

Référence de publication: 2013096827/10.

(130117987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Eva Ferranti SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 134.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096829/10.

(130117463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

European Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096849/10.

(130117122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

L'associé unique, Walon Finance S.A.S., avec siège social au Rue du Général De Gaulle, 60880 Le Meux, France, a changé de dénomination sociale et se nomme à présent ANVIL FINANCE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096828/12.

(130117624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Ecotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13C, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 149.056.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096831/10.

(130117916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

European Network Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.950.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096848/10.

(130117537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

European Rail Freight I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096850/10.

(130117223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

EBIZU Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 14, Am Ënneschten Eck.

R.C.S. Luxembourg B 117.424.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2013096830/11.

(130118121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Fabri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 53A, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 79.336.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013096872/13.

(130118035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Euro Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.254.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096843/10.

(130117547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Euroheart Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROHEART INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096846/11.

(130117785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

European Rail Freight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096851/10.

(130117222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

FacE Façade Engineering MC Krak Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 24, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 99.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2013096857/11.

(130117320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Eurofin Capital SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.668.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 20 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013096844/12.

(130117610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

UniSector, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013096859/11.

(130109930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Fondation Félix Chomé, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 50, route d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 13.

Extrait des délibérations du Conseil d'administration de la Fondation Félix Chomé du 16 mars 2013.

Monsieur Michel Wurth a démissionné de son poste d'administrateur.

Monsieur Michel Simonis, luxembourgeois Directeur général de la Croix Rouge, domicilié 3, rue Franz Liszt, L-1966 Luxembourg fait partie du conseil d'administration.

Référence de publication: 2013096864/11.

(130117475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 13, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 113.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096881/10.

(130117564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

FIRST LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 13, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 123.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096880/10.

(130117554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Exclusive Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour EXCLUSIVE OPPORTUNITIES S.A.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2013096855/12.

(130118146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Mandarin Capital Management II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 168.895.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT II S.A.", (the "Meeting"), a société anonyme, having its registered office at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B 168.895 and incorporated by a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert on May 10, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 22, 2012 under number 1570 (the "Company").

The Meeting was presided by Mr Judicaël MOUNGUENGUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. that the shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all the thirty one thousand (31,000) ordinary shares of the Company representing the entire corporate capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the Meeting.

III. That the Meeting renounces to the convening notice, the shareholders presents or represented considering that the Meeting has been duly convened and declaring having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to modify the corporate object of the Company by inserting a new paragraph in article 3 of the articles of association of the Company to allow the Company to hold shares and participations in a partnership limited by shares and to act as manager and unlimited shareholder to such company and to consequently adopt the following corporate object:

"The company shall have as its object the participation, in any form whatsoever, in all Luxembourgish and foreign businesses, the acquisition of all titles and rights, through participation, contribution, subscription, underwriting or option to buy and by any other means, among them being the acquisitions of patents and licenses, their management and their development as well as all operations connected directly or indirectly to its object, especially borrowing with or without guarantee and in all currencies through issue obligations which would equally be able to be converted and/or subordinated and granting loans or guarantees to companies in which it will take interests.

The company will hold shares and participations in a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under Luxembourg Law to be formed under the name Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR and will act as a manager and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such companies.

Moreover, the company can effect all commercial operations, finance, movable and immovable connecting directly or indirectly to its object or susceptible to facilitate the realization of it."

2. Decision to acknowledge the resignation of Mr Judicaël Mounguenguy as director of the Company, effective on the date hereof pursuant to a letter addressed to the Company on July 10, 2013.

3. Decision to approve the appointment of the following persons as members of the board of management of the Company, their mandate to expire at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2014:

- (i) Enrico Ricotta
- (ii) Alberto Forchielli
- (iii) Gao Zhen; and
- (iv) Alex Schmitt.

4. Decision to approve the renewal of the mandate of Massimo Longoni as member of the board of management of the Company and person delegated to the daily management of the Company under his individual signature and the mandate of Lorenzo Stanca as member of the board of management of the Company, their mandates to expire at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2014.

5. Decision to insert an English version of the articles of association of the Company and consequent amendment and entire restatement of the articles of association of the Company, including the new corporate object and also including the change the date of the annual general meeting to the first Thursday of the month of June at 3.00 pm.

V. The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to modify the corporate object of the Company by inserting a new paragraph in article 3 of the articles of association of the Company to allow the Company to hold shares and participations in a partnership limited by shares and to act as manager and unlimited shareholder to such company and to consequently adopt the following corporate object:

“The company shall have as its object the participation, in any form whatsoever, in all Luxembourgish and foreign businesses, the acquisition of all titles and rights, through participation, contribution, subscription, underwriting or option to buy and by any other means, among them being the acquisitions of patents and licenses, their management and their development as well as all operations connected directly or indirectly to its object, especially borrowing with or without guarantee and in all currencies through issue obligations which would equally be able to be converted and/or subordinated and granting loans or guarantees to companies in which it will take interests.

The company will hold shares and participations in a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under Luxembourg Law to be formed under the name Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR and will act as a manager and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such companies.

Moreover, the company can effect all commercial operations, finance, movable and immovable connecting directly or indirectly to its object or susceptible to facilitate the realization of it.”

Second resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Mr Judicaël MOUNGUENGY as director of the Company, effective on the date hereof pursuant to a letter addressed to the Company on July 10, 2013.

Third resolution

The Meeting decides to appoint the following members of the board of directors of the Company, their mandate to expire at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2014:

(i) Mr Enrico Ricotta, born in Roma (Italy) on January 22, 1956 and professionally residing in Via Brera 2, 20121 Milan (Italy);

(ii) Mr Alberto Forchielli, born in Bologna (Italy) on December 28, 1955 and professionally residing in 88 Queensway, Parkside Pacific Place, Hong Kong;

(iii) Mrs Gao Zhen, born in Beijing (China) on May 14, 1973 and professionally residing in Unit 2801, Building 3, No. 18 Gongtixilu St., Beijing (China) 100020;

(iv) Mr Alex Schmitt, born in Luxembourg on March 24, 1953 and professionally residing in 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

The Meeting acknowledges that the board of directors of the Company is now composed of six (6) members. The Meeting also records that Alex Schmitt will not take part of the day-to-day management of the Company.

Fourth resolution

The meeting decides to renew:

- the mandate of Massimo Longoni as member of the board of management of the Company and person delegated to the daily management of the Company under his individual signature,

- and the mandate of Lorenzo Stanca as member of the board of management of the Company,

their mandates to expire at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2014.

Fifth resolution

The Meeting decides to insert an English version of the articles of association of the Company and also to change the date of the annual general meeting to the first Thursday of the month of June at 3.00 pm, it being understood that the English version shall prevail and to consequently restate entirely the articles of association of the Company, taking into account the new corporate object as to be read as follows:

“Denomination - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. It is hereby established a Luxembourg company, in the form of a “société anonyme”.

It exists under the name of “Mandarin Capital Management II S.A.”.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company has as its object the participation, in any form whatsoever, in all Luxembourgish and foreign businesses, the acquisition of all titles and rights, through participation, contribution, subscription, underwriting or option to buy and by any other means, among them being the acquisitions of patents and licenses, their management and their development as well as all operations connected directly or indirectly to its object, especially borrowing with or without guarantee and in all currencies through issue obligations which would equally be able to be converted and/or subordinated and granting loans or guarantees to companies in which it will take interests.

The Company will hold shares and participations in a partnerships limited by shares (société en commandite par actions) under Luxembourg Law to be formed under the name Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR and will act as a manager and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such company.

Moreover, the company can effect all commercial operations, finance, movable and immovable connecting directly or indirectly to its object or susceptible to facilitate the realization of it.

Art. 4. The company is established for an unlimited duration.

It can be dissolved by decision of the extraordinary general meeting of shareholders deciding in the same way as when the articles of incorporation are amended.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) represented by 31,000 (thirty one thousand) shares of a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

All the shares are in registered form.

The authorized capital is fixed at EUR 1,000,000 (one million euro) represented by 1,000,000 (one million) shares of a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the company can be increased or reduced by decision of the general meeting of the shareholders deciding in the same way as when the articles of incorporation are amended.

The board of directors is authorized during a period of five (5) years ending on 10 May 2017, to increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

These increases of capital can, at the discretion of the board of directors, be subscribed by the issuance of shares with or without share premium to be partly or fully paid up, by contribution in cash, in kind or by compensation with certain receivables that are liquids and immediately due by the company or also, in case of adequate authorization of the general meeting having decided of the constitution of reserves or share premiums, by incorporation of reported benefits, of available reserves or of share premium at the sole discretion of the board of directors.

The board of directors can delegate to all administrator, director, proxy or any other person duly authorized to collect the subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this increase of capital.

Each time an increase of capital is completed within the limit of the authorized capital, the board of directors will record such increase of capital before a notary and the present article will be amended accordingly.

Art. 6. The company recognizes only one owner per share. If the title is held by several persons or if it is subject to a usufruct or a pledge, the company has the right to suspend the exercise of rights attached thereto until only one person is designated as being the owner of those rights.

Art. 7. The company is managed by a board of directors composed of 3 members at least, shareholders or not. The company is committed in any hypothesis by the joint signature of 2 directors and regarding the daily management, by the person in charge of the daily management, without prejudice to special delegations.

The operations of the company are surveyed by one or several auditors, shareholders or not.

The directors and the auditors are nominated by the general meeting of the shareholder who fix their number and the duration of their mandate and can revoke them at any time. They are re-elected. In the case where no period has been fixed by the general meeting for the nomination of these organs, these organs are nominated for a period of one year.

The mandates cannot, without re-election exceed a period of six years. They end immediately after the ordinary general meeting of the year of their expiration.

In the case of a vacancy of a post of a director nominated by the general meeting, the directors remaining so appointed have the right to temporarily fill such vacancy; in this case the general meeting proceeds with definitive election at its first meeting.

Art. 8. The board of directors must elect a chairman among its members. It can elect one or several vice chairman. In the case of absence of the chairman or of a vice chairman, the directors present will replace the director designated for this purpose.

Art. 9. The board of directors meets on the convocation of the chairman of the board or of the vice president or of two directors. Such convocation shall be made at least twenty-four hours prior to the meeting.

The meetings take place in the place and on a day and time designated in the notice of the meeting.

The board of directors can meet and decide validly without a prior convocation, every time that all the directors are present or represented and consent to deliberate on the objects of the agenda.

The board of directors can validly decide only if 50% at least of its members participate in the deliberation voting personally or by proxy. The deliberation can equally take place by way of telephone or videoconference. The mandate can only be given to another director. A director can represent several of his colleagues.

In the case where the vote would be expressed in writing or by means of telegram, telex or telecopy, the resolutions must collect unanimity of the directors.

A signed written decision by all the directors is also regulated and valid as if it had been adopted by a meeting of the board of directors duly convened and held. Such decision would be able to be documented by one or several separate documents having the same content, each signed by one or several directors.

Art. 10. The deliberations of the board of directors are recorded in minutes signed by two directors.

Art. 11. The board of directors is vested with the broadest powers to accomplish all acts of disposal and administration in the interests of the company, with the exception of all operations which are exclusively for the general meeting of shareholders.

All the powers which are not expressly reserved by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or by the articles of association of the company for the general meeting, will be within the competence of the board of directors.

Art. 12. The board of directors can delegate all or part of its powers regarding the daily management, to one or several persons, shareholders or not, for which it fixes the conditions for the exercise of the powers by the signatories accredited by it, as well as the special remuneration attaching to those delegations. When the delegation is made to a member of the board of directors, the prior authorization of the general meeting is required.

The board of directors can also give special mandates to one or several persons of its choice, director or not.

Art. 13. Any general meeting of shareholders shall be convened by the board of directors pursuant to a notice given by the board of directors setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the shareholder register.

The general meeting of shareholders other than the ordinary general meeting takes place either at the registered office or in another place indicated in the convening notice made by the board of directors.

Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by any other electronic means as his proxy, another person who need not to be a Shareholder.

The board of directors may determine any further conditions that must be fulfilled in order to take part in the general meetings and as permitted under any applicable laws.

The meeting designates the chairman of the meeting who can be the chairman of the board of directors, a director or a person chosen by the meeting. The chairman of the meeting presides over the office and appoints a secretary, shareholder or not, responsible for the drafting of the minutes of the meeting.

The meeting designates a scrutineer who can be a shareholder or not.

The annual general meeting and the general meetings to be held extraordinarily take the decisions based on majority from the members present or represented. Any resolution of a general meeting to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the share capital and (ii) the approval of a majority of at least two-third (2/3) of the Shareholders present or represented at the meeting.

Art. 14. The general meeting has the broadest powers to do or ratify all the acts which are in the interest of the company.

Art. 15. The balance sheet surplus, net of general expenses and running costs, social charges and amortization constitute the profit of the company.

On the net profit so determined, 5% is to be assigned to the formation of the legal reserve; this allocation shall cease to be obligatory when the funds of the reserve reach a tenth of the capital.

The allocation of the net profit shall be determined annually upon proposition of the board of directors by the general meeting.

This allocation may include the payment of dividends, the creation or supply of reserve funds, provisions, retained earnings and amortization of capital without the stated capital being reduced.

Dividends are paid at places and times determined by the board of directors. The general meeting can authorize the board of directors to pay the dividends in all other currencies other than that in which the balance sheet is prepared and to determine the conversion rate of the dividend in the currency of payment.

The board of directors can pay interim dividends under the conditions and in the manner prescribed by law.

Art. 16. The general meeting hears the reports of directors and auditors and discusses the annual accounts.

After the adoption of the annual accounts, the general meeting decides by a special vote on the discharge of the directors and auditors. This discharge is valid only if the balance sheet contains no omission or false indication concealing the real situation of the company, and with respect to acts done outside the articles of association, unless specifically mentioned in the convening notice.

Art. 17. The extraordinary general meeting can modify any provisions of the articles of association. The convening notices are made in the form prescribed for the ordinary general meetings.

The extraordinary general meetings are properly constituted and validly deliberate only insofar as they are composed of a number of shareholders or special mandatory shareholders representing at least half of the share capital and that the agenda indicates the proposed changes of the articles of association and, if applicable, the text which relates to the object or the form of the company.

If the first of these conditions is not filled, a new meeting can be called by the board of directors, in the same form; this convening notice reproducing the agenda and indicating the date and the result of the preceding meeting.

The second meeting validly deliberates regardless of the quorum present.

In both meetings, resolutions, to be valid, must meet at least two-thirds of the votes of shareholders present or represented.

Art. 18. The general meetings, both ordinary and extraordinary, can be validly held and can validly decide, without prior notice, whenever all the shareholders are present or represented and consent to deliberate on the objects on the agenda.

Art. 19. At any time the extraordinary general meeting can decide, upon proposition of the board of directors, to dissolve the company. In the case of dissolution of the company, the extraordinary general meeting determine the procedure of liquidation and appoint one or several liquidators whose mission is to realize all the movable and immovable assets of the company and extinguish liabilities.

On the net assets resulting from the liquidation after all the liabilities are discharged, a necessary sum will be deducted to reimburse the amount of outstanding shares. Any surplus will be distributed pro rata between all the shares.

Art. 20. The financial year commences on the 1st day of January and finishes last day of December of every year.

Art. 21. The annual general meeting will take place at the registered office of the company on the first Thursday of the month of June each year at 3 pm. If this day is a holiday, the annual general meeting will take place on the first business day following, at the same time.

Art. 22. For all points not governed by the articles of association of the company, the parties will apply the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Follows by the French Version (taking into account the new corporate object and the change of the date of the annual general meeting):

«Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de Mandarin Capital Management II S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La Société détiendra des actions et participations dans une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois sous la dénomination Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR et agira en tant que gérant et associé commandité desdites sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à € 31.000,- (trente et un mille euro) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à € 1.000.000,- (un million de euro), représenté par 1.000.000 (un million) actions d'une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 mai 2017, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration doit élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, à l'exception de toutes opérations qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au

moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1^{er} jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EURO 1,300.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the French version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed, together with the notary, the present deed.

Followed by the French version:

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire résidant à Redange-sur-Attert.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT II S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (la «Société»), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.895, constituée en vertu d'un acte notarié daté du 10 mai 2012 par Maître Cosita DELVAUX, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») numéro 1570 du 22 juin 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. les actionnaires et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signé par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations sont annexées à l'acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il est constaté sur la liste de présence que l'ensemble des trente et un mille actions ordinaires (31.000) de la Société représentant l'entière du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, et que l'assemblée peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant la tenue de l'assemblée.

III. Que l'assemblée a renoncé aux formalités de convocations, les actionnaires présent et représentés considérant que l'assemblée a été valablement convoqué et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à l'assemblée.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Décision de modifier l'objet social de la Société en insérant un nouveau paragraphe à l'article 3 des statuts de la Société afin d'autoriser la Société à détenir des actions et des participations dans une société en commandite par actions et d'agir en tant que gérant et associé commandité de ladite société et en conséquence d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La Société détiendra des actions et participations dans une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois devant être constituée sous la dénomination Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR et agira en tant que gérant et associé commandité desdites sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2. Décision d'acter la démission de M. Judaël Monguenguy, en tant qu'administrateur de la Société, effective à la date des présentes conformément à une lettre de démission reçue par la Société en date du 10 juillet 2013.

3. Décision d'approuver la nomination des personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration de la Société, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2014:

- (i) Enrico Ricotta;
- (ii) Alberto Forchielli;
- (iii) Gao Zhen; et
- (iv) Alex Schmitt.

4. Décision d'approuver le renouvellement (i) du mandat de Massimo Longoni en tant que membre du conseil d'administration de la Société et de délégué à la gestion journalière de la Société ayant un pouvoir de signature individuel et (ii) du mandat de Lorenzo Stanca en tant que membre du conseil d'administration de la Société; leurs mandats devant expirer lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2014.

5. Décision d'insérer une version anglaise des statuts de la Société, étant entendu que la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions et conséquente modification et refonte des statuts dans leur intégralité, incluant la nouvelle clause de l'objet social et incluant également le changement de date de l'assemblée générale annuelle au 1^{er} jeudi du mois de juin à 15h00.

V. L'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société en insérant un nouveau paragraphe à l'article 3 des statuts de la Société afin d'autoriser la Société à détenir des actions et des participations dans une société en commandite par actions et d'agir en tant que gérant et associé commandité de ladite société et en conséquence d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La Société détiendra des actions et participations dans une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois devant être constituée sous la dénomination Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR et agira en tant que gérant et associé commandité desdites sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Judicaël Monguenguy en tant qu'administrateur de la Société, effective à la date des présentes conformément à une lettre de démission reçue par la Société en date du 10 juillet 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration de la Société, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2014:

(i) Monsieur Enrico Ricotta, né à Rome (Italie) le 22 janvier 1956 et résident professionnellement Via Brera 2, 20121 Milan (Italie);

(ii) Monsieur Alberto Forchielli, né à Bologne (Italie) le 28 décembre 1955 et résident professionnellement 88 Queensway, Parkside Pacific Place, Hong Kong;

(iii) Madame Gao Zhen, née à Pékin (Chine) le 14 mai 1973 et résident professionnellement Unit 2801, Building 3, No. 18 Gongtixilu St., Pékin (Chine) 100020;

(iv) Monsieur Alex Schmitt, né à Luxembourg le 24 mars 1953 et résident professionnellement 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

L'Assemblée prend acte que le conseil d'administration de la Société est maintenant constitué de six (6) membres. L'Assemblée déclare qu'Alex Schmitt ne prendra pas part à la gestion journalière de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler:

(i) le mandat de Monsieur Massimo Longoni en tant que membre du conseil d'administration de la Société et de délégué à la gestion journalière de la Société ayant un pouvoir de signature individuel et

(ii) le mandat de Monsieur Lorenzo Stanca en tant que membre du conseil d'administration de la Société;

leurs mandats devant expirer lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'insérer une version anglaise dans les statuts de la Société, laquelle version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions et en conséquence de modifier et de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société, incluant la nouvelle clause de l'objet social et incluant également le changement de date de l'assemblée générale annuelle au 1^{er} jeudi du mois de juin à 15h00 et dont la rédaction est maintenant la suivante:

“Denomination - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. It is hereby established a Luxembourg company, in the form of a “société anonyme”.

It exists under the name of “Mandarin Capital Management II S.A.”.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company has as its object the participation, in any form whatsoever, in all Luxembourgish and foreign businesses, the acquisition of all titles and rights, through participation, contribution, subscription, underwriting or option to buy and by any other means, among them being the acquisitions of patents and licenses, their management and their development as well as all operations connected directly or indirectly to its object, especially borrowing with or without guarantee and in all currencies through issue obligations which would equally be able to be converted and/or subordinated and granting loans or guarantees to companies in which it will take interests.

The Company will hold shares and participations in a partnerships limited by shares (société en commandite par actions) under Luxembourg Law to be formed under the name Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR and will act as a manager and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such company.

Moreover, the company can effect all commercial operations, finance, movable and immovable connecting directly or indirectly to its object or susceptible to facilitate the realization of it.

Art. 4. The company is established for an unlimited duration.

It can be dissolved by decision of the extraordinary general meeting of shareholders deciding in the same way as when the articles of incorporation are amended.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) represented by 31,000 (thirty one thousand) shares of a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

All the shares are in registered form.

The authorized capital is fixed at EUR 1,000,000 (one million euro) represented by 1,000,000 (one million) shares of a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the company can be increased or reduced by decision of the general meeting of the shareholders deciding in the same way as when the articles of incorporation are amended.

The board of directors is authorized during a period of five (5) years ending on 10 May 2017, to increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

These increases of capital can, at the discretion of the board of directors, be subscribed by the issuance of shares with or without share premium to be partly or fully paid up, by contribution in cash, in kind or by compensation with certain receivables that are liquids and immediately due by the company or also, in case of adequate authorization of the general meeting having decided of the constitution of reserves or share premiums, by incorporation of reported benefits, of available reserves or of share premium at the sole discretion of the board of directors.

The board of directors can delegate to all administrator, director, proxy or any other person duly authorized to collect the subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this increase of capital.

Each time an increase of capital is completed within the limit of the authorized capital, the board of directors will record such increase of capital before a notary and the present article will be amended accordingly.

Art. 6. The company recognizes only one owner per share. If the title is held by several persons or if it is subject to a usufruct or a pledge, the company has the right to suspend the exercise of rights attached thereto until only one person is designated as being the owner of those rights.

Art. 7. The company is managed by a board of directors composed of 3 members at least, shareholders or not. The company is committed in any hypothesis by the joint signature of 2 directors and regarding the daily management, by the person in charge of the daily management, without prejudice to special delegations.

The operations of the company are surveyed by one or several auditors, shareholders or not.

The directors and the auditors are nominated by the general meeting of the shareholder who fix their number and the duration of their mandate and can revoke them at any time. They are re-elected. In the case where no period has been fixed by the general meeting for the nomination of these organs, these organs are nominated for a period of one year.

The mandates cannot, without re-election exceed a period of six years. They end immediately after the ordinary general meeting of the year of their expiration.

In the case of a vacancy of a post of a director nominated by the general meeting, the directors remaining so appointed have the right to temporarily fill such vacancy; in this case the general meeting proceeds with definitive election at its first meeting.

Art. 8. The board of directors must elect a chairman among its members. It can elect one or several vice chairman. In the case of absence of the chairman or of a vice chairman, the directors present will replace the director designated for this purpose.

Art. 9. The board of directors meets on the convocation of the chairman of the board or of the vice president or of two directors. Such convocation shall be made at least twenty-four hours prior to the meeting.

The meetings take place in the place and on a day and time designated in the notice of the meeting.

The board of directors can meet and decide validly without a prior convocation, every time that all the directors are present or represented and consent to deliberate on the objects of the agenda.

The board of directors can validly decide only if 50% at least of its members participate in the deliberation voting personally or by proxy. The deliberation can equally take place by way of telephone or videoconference. The mandate can only be given to another director. A director can represent several of his colleagues.

In the case where the vote would be expressed in writing or by means of telegram, telex or telecopy, the resolutions must collect unanimity of the directors.

A signed written decision by all the directors is also regulated and valid as if it had been adopted by a meeting of the board of directors duly convened and held. Such decision would be able to be documented by one or several separate documents having the same content, each signed by one or several directors.

Art. 10. The deliberations of the board of directors are recorded in minutes signed by two directors.

Art. 11. The board of directors is vested with the broadest powers to accomplish all acts of disposal and administration in the interests of the company, with the exception of all operations which are exclusively for the general meeting of shareholders.

All the powers which are not expressly reserved by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or by the articles of association of the company for the general meeting, will be within the competence of the board of directors.

Art. 12. The board of directors can delegate all or part of its powers regarding the daily management, to one or several persons, shareholders or not, for which it fixes the conditions for the exercise of the powers by the signatories accredited by it, as well as the special remuneration attaching to those delegations. When the delegation is made to a member of the board of directors, the prior authorization of the general meeting is required.

The board of directors can also give special mandates to one or several persons of its choice, director or not.

Art. 13. Any general meeting of shareholders shall be convened by the board of directors pursuant to a notice given by the board of directors setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the shareholder register.

The general meeting of shareholders other than the ordinary general meeting takes place either at the registered office or in another place indicated in the convening notice made by the board of directors.

Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by any other electronic means as his proxy, another person who need not to be a Shareholder.

The board of directors may determine any further conditions that must be fulfilled in order to take part in the general meetings and as permitted under any applicable laws.

The meeting designates the chairman of the meeting who can be the chairman of the board of directors, a director or a person chosen by the meeting. The chairman of the meeting presides over the office and appoints a secretary, shareholder or not, responsible for the drafting of the minutes of the meeting.

The meeting designates a scrutineer who can be a shareholder or not.

The annual general meeting and the general meetings to be held extraordinarily take the decisions based on majority from the members present or represented. Any resolution of a general meeting to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the share capital and (ii) the approval of a majority of at least two-third (2/3) of the Shareholders present or represented at the meeting.

Art. 14. The general meeting has the broadest powers to do or ratify all the acts which are in the interest of the company.

Art. 15. The balance sheet surplus, net of general expenses and running costs, social charges and amortization constitute the profit of the company.

On the net profit so determined, 5% is to be assigned to the formation of the legal reserve; this allocation shall cease to be obligatory when the funds of the reserve reach a tenth of the capital.

The allocation of the net profit shall be determined annually upon proposition of the board of directors by the general meeting.

This allocation may include the payment of dividends, the creation or supply of reserve funds, provisions, retained earnings and amortization of capital without the stated capital being reduced.

Dividends are paid at places and times determined by the board of directors. The general meeting can authorize the board of directors to pay the dividends in all other currencies other than that in which the balance sheet is prepared and to determine the conversion rate of the dividend in the currency of payment.

The board of directors can pay interim dividends under the conditions and in the manner prescribed by law.

Art. 16. The general meeting hears the reports of directors and auditors and discusses the annual accounts.

After the adoption of the annual accounts, the general meeting decides by a special vote on the discharge of the directors and auditors. This discharge is valid only if the balance sheet contains no omission or false indication concealing the real situation of the company, and with respect to acts done outside the articles of association, unless specifically mentioned in the convening notice.

Art. 17. The extraordinary general meeting can modify any provisions of the articles of association. The convening notices are made in the form prescribed for the ordinary general meetings.

The extraordinary general meetings are properly constituted and validly deliberate only insofar as they are composed of a number of shareholders or special mandatory shareholders representing at least half of the share capital and that the agenda indicates the proposed changes of the articles of association and, if applicable, the text which relates to the object or the form of the company.

If the first of these conditions is not filled, a new meeting can be called by the board of directors, in the same form; this convening notice reproducing the agenda and indicating the date and the result of the preceding meeting.

The second meeting validly deliberates regardless of the quorum present.

In both meetings, resolutions, to be valid, must meet at least two-thirds of the votes of shareholders present or represented.

Art. 18. The general meetings, both ordinary and extraordinary, can be validly held and can validly decide, without prior notice, whenever all the shareholders are present or represented and consent to deliberate on the objects on the agenda.

Art. 19. At any time the extraordinary general meeting can decide, upon proposition of the board of directors, to dissolve the company. In the case of dissolution of the company, the extraordinary general meeting determine the procedure of liquidation and appoint one or several liquidators whose mission is to realize all the movable and immovable assets of the company and extinguish liabilities.

On the net assets resulting from the liquidation after all the liabilities are discharged, a necessary sum will be deducted to reimburse the amount of outstanding shares. Any surplus will be distributed pro rata between all the shares.

Art. 20. The financial year commences on the 1st day of January and finishes last day of December of every year.

Art. 21. The annual general meeting will take place at the registered office of the company on the first Thursday of the month of June each year at 3 pm. If this day is a holiday, the annual general meeting will take place on the first business day following, at the same time.

Art. 22. For all points not governed by the articles of association of the company, the parties will apply the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

**Suivie de la Version Française (incluant la nouvelle clause de l'objet social
et incluant également le changement de date de l'assemblée générale annuelle):**

«Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.
Elle existera sous la dénomination de Mandarin Capital Management II S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La Société détiendra des actions et participations dans une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois sous la dénomination Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR et agira en tant que gérant et associé commandité desdites sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à € 31.000,- (trente et un mille euro) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à € 1.000.000,- (un million de euro), représenté par 1.000.000 (un million) actions d'une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 mai 2017, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration doit élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, à l'exception de toutes opérations qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1^{er} jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

102901

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MOUNGUENGUY, V. WESQUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juillet 2013. Relation: RED/2013/1188. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013099982/827.

(130121582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 125.718.

Les comptes annuels révisés au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099947/10.

(130121469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Technofibres, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 8.772.

Auszug der ordentlichen Generalversammlung vom 14. Juni 2013

Erster Beschluss

Die Versammlung nimmt Kenntnis dass die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dieser Versammlung enden, daher erneuert die Versammlung die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder der Herren:

- Herr Robert RECKINGER, geboren in Luxemburg am 27. April 1936, wohnhaft in L-7473 SCHOENFELS, 10 Montée de la Bergerie.

- Herr Rolf KÖNIGS, geboren in Mönchengladbach am 19. August 1941, wohnhaft in D-41068 Mönchengladbach, Waldnieler Strasse 151

- Herr Frank Leuze, geboren in Stuttgart am 16. September 1958, wohnhaft in D-73277 OWEN/TECK, Fabrikstrasse 12

- Herr Joseph KINSCH, geboren in Esch-sur-Alzette am 2. Mai 1933, wohnhaft in L-3393 Roedgen, 17 rue du Kiem

- Herr Reginald NEUMAN, geboren in Luxemburg am 5. März 1946, wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 179 avenue de la Faiencerie.

Die Mandate beginnen an dem heutigen Tage und werden nach der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2018 enden.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung wählt für die Dauer eines Jahres als réviseur d'entreprises, die Gesellschaft BDO Audit, société Anonyme, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle Handelsregisternummer Luxembourg B147.570.

FIDCOSERV S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2013103707/27.

(130125291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.331.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster;
 - Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

SCHOONER INVESTMENT S.A.

Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2013103654/21.

(130126036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Seapold International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.767.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 mai 2013:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAPOLD INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013103657/15.

(130125733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Somberg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.810.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 15 juillet 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013103677/18.

(130125226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Solar Screen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 22, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 22.286.

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «SOLAR SCREEN INTERNATIONAL S.A.», inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numméro B 22.286, constituée initialement sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de «MONDIAL MARKET S.à r.l.», suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 du 15 janvier 1985. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1091 du 17 juillet 2002.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Hervé THIBAUT, indépendant, avec adresse professionnelle au 22, route de Capellen, L-8279 Holzem.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

et comme scrutatrice Madame Marilyn THIBAUT, sans état, avec adresse professionnelle au 22, route de Capellen, L-8279 Holzem.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la Société d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept huit neuf euros (24,789 EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 1, Rue Cunégonde, L-8221 Mamer au 22, route de Capellen, L-8279 Holzem, avec effet au 1^{er} juillet 2013;

2. Décision de prolonger la durée de vie de la société à une durée indéterminée;

3. Modification subséquente des alinéas 2 et 3 et suppression de l'alinéa 4 de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

4. Démission de Madame Francine THIBAUT de sa fonction d'administrateur de la Société et décharge à lui donner pour l'exercice de son mandat;

5. Nomination de Monsieur Walter THIBAUT en tant que nouvel administrateur, son mandat prenant fin le 30 juin 2014;

6. Accord préalable à la désignation de Monsieur Walter THIBAUT aux fonctions d'administrateur-délégué;

7. Démission de Monsieur Walter THIBAUT de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et décharge à lui donner pour l'exercice de son mandat;

8. Nomination de Monsieur Steven THIBAUT en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin le 30 juin 2014;

9. Introduction des dispositions légales relative à la possibilité d'un administrateur unique et modification des articles 5 et 6, dernier alinéa des statuts afin de les adapter à la possibilité de l'actionnariat unique;

10. Affectation du bénéfice; et

11. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 1, Rue Cunégonde, L-8221 Mamer au 22, route de Capellen, L-8279 Holzem, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger la durée de vie de la Société à une durée indéterminée.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier les alinéas 2 et 3 de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Alinéa 2).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer.»

« **Art. 1^{er}. (Alinéa 3).** La Société est constituée pour une durée indéterminée.»

L'assemblée générale décide ensuite de supprimer l'alinéa 4 de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Francine THIBAUT de sa fonction d'administrateur de la Société.

L'assemblée décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Walter THIBAUT, employé privé, né le 19 septembre 1986 à Luxembourg, demeurant au 1, rue Cunégonde, L-8221 Mamer.

Son mandat prendra fin le 30 juin 2014.

Suite aux résolutions précédentes le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé THIBAUT;
- Madame Marilyn THIBAUT-HEIN; et
- Monsieur Walter THIBAUT

Sixième résolution

L'assemblée donne dès à présent son accord préalable à la désignation de Monsieur Walter THIBAUT aux fonctions d'administrateur-délégué,

laquelle nomination définitive reste de la compétence du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin le 30 juin 2014.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Walter THIBAUT de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Steven THIBAUT, indépendant, né le 23 mai 1985 à Luxembourg, demeurant au 98, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Son mandat prendra fin le 30 juin 2014.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire les dispositions légales relatives à la possibilité d'un administrateur unique et de modifier les articles 5 et 6, dernier alinéa des statuts afin de les adapter à la possibilité de l'actionnariat unique, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 6. (Dernier alinéa).** La Société se trouve engagée soit (i) par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit (ii) par la signature collective de deux administrateurs, soit (iii) par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit (iv) par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.»

Dixième résolution

L'assemblée générale prend acte que, comme chaque année aucun dividende n'est distribué aux actionnaires. Les bénéfices sont réinvestis dans l'activité courante.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: H. Thibaut, C. Petit, M. Thibaut et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32505.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103676/142.

(130125657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Somberg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.810.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013103678/10.

(130125617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Soni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 97.167.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013103679/10.

(130125379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Spinelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.042.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013103681/13.

(130125764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

STAR s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 35, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 19.968.

L'an deux mille treize, le vingt- et-un juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Shahin NOURANI, commerçante, demeurant à L-8277 Holzem, 29, rue de Mamer,
- 2) Monsieur Weda KHOUB-MOHAJER, employé privé, demeurant à L-1465 Luxembourg, 35, rue Michel Engels,
- 3) Madame Leyli KHOUB-MOHAJER, employée privée, demeurant à L-8034 Strassen, 13, rue Michel Rodange,

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée STAR s. à r.l. avec siège social à L-8017 Strassen, 11, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 340 du 29 décembre 1982.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du dix-huit janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 du 19 mars 2008.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

Transfert du siège social et modification subséquente de l'article cinq (5) des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2723 Howald, 40, rue Eugène Welter à L-1465 Luxembourg, 35, rue Michel Engels et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Al 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cents euros (800.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. NOURANI, W. KHOUB-MOHAJER, L. KHOUB-MOHAJER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: LAC/201329688. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103683/41.

(130125112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SM Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 103.156.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 mars 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la nomination de:

PACBO Europe Administration et Conseil

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés B 174324

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représenté par M. Patrice Crochet

Né le 23/08/1952 à Aix-en-Provence

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE, 61, Grand Rue à L-6510 Redange/Attert et de la société PACBO Europe Administration et Conseil, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg représentée par M. Patrice CROCHET, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013103668/26.

(130125874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Sobepart S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOBEPART S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013103670/12.

(130125580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Schwarz Energy, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 105.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg le 6 juin 2013

Résolution unique

L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, ayant son siège social à 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Limassol, Chypre (No d'immatriculation au Registre de Commerce de Limassol: 86.394), comme commissaire aux comptes.

Avec effet immédiat.

Extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2013103655/16.

(130125086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SOGETI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yves de Beauregard

CEO

Référence de publication: 2013103675/11.

(130125941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SM Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 103.156.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 juin 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., domiciliée 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, né le 7 mars 1941 à Lyon (France), 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Koen LOZIE

Né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique)

61, Grand Rue

L-6510 Redange/Attert

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013103669/24.

(130125874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 6.222.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Maurice Bauer.

Référence de publication: 2013103672/10.

(130125338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Skol Development Africa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.315.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103666/9.

(130125054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Step Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.593.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 22 juillet 2013 que:

- Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs, respectivement d'administrateur-délégué, avec effet immédiat:

* Mme Joëlle MAMANE;

* Mme Marie-Laure AFLALO;

* M. Patrick AFLALO

- Ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

* Madame Christiane Emile Ghislaine HAMOIR, administrateur de société, née à Liège (Belgique) le 27 avril 1960, demeurant à B-6220 Fleurus, Chemin de Saint Amand 26;

* Monsieur Joseph Richard Ghislain GAROT, administrateur de société, né à Charleroi (Belgique) le 19 avril 1942, demeurant à B-6220 Fleurus, Chemin de Saint Amand 26;

* Monsieur Adel ZAHROUNI, gérant de société, né à Hammamet (Tunisie) le 16 octobre 1965, demeurant à Oued Errih (sans numéro), 8050 Hammamet, Tunisie.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013103685/24.

(130125674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Sobepart S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOBEPART S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013103671/12.

(130125602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

NextiraOne PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 157.939.

In the year two thousand and thirteenth, on the tenth day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of NextiraOne PSF Luxembourg S.A. a company limited by shares having its registered office at 12, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 157939 incorporated by deed of the undersigned notary, on December 23, 2010 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on March 21, 2011 under number 522 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended on 29 August 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 21 October 2011 under number 2555.

The meeting is presided by Jan De Moor, CFO, with professional address at 12, rue Gabriel Lippman in L-5365 Munsbach,

who appointed as secretary Sophie Mathot, with professional address in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Jan De Moor, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

- 1.- To increase the Company's share capital from its amount of EUR 200,000 to an amount of EUR 450,000 by issue of 250,000 new shares having a par value of EUR 1 each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;
- 2.- Subscription of the new shares by the Company's sole shareholder; - Fully payment in cash;
- 3.- Subsequent amendment of article 5 § 1 of the Company's articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

II.- That the sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented sole shareholder, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting i.e. 200,000 shares and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and Second resolutions

The general meeting unanimously resolves to increase the Company's subscribed share capital in the amount of EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand euros) in order to bring it from its current amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euros) to EUR 450,000 (four hundred and fifty thousand euros) by issuing of 250,000 (two hundred and fifty thousand) new shares each with a par value of EUR 1 (one euro), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The total of the new shares are then subscribed, by the Company's sole shareholder NextiraOne, N.V. with registered office at 71-73, Excelsiorlaan in B-1930 Zaventem, here represented by Jan De Moor, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, which declares to subscribe for the 250,000 newly issued shares and to fully pay up such shares by contribution in cash amounting to EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand euros).

All the new shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand euros) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a result of the first resolution, the general meeting unanimously resolves to amend Article 5 §1 of Company's articles of incorporation, to be read as follows:

Art. 5. Share capital. §1. The subscribed capital is set at EUR 450,000 (four hundred and fifty thousand euros) consisting of 450,000 (four hundred and fifty thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment to the present.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand seven hundred euros (EUR 1,700).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil treize, le dixième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme NextiraOne PSF Luxembourg S.A. avec siège social au 12, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 157939, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2010 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 21 mars 2011 numéro 522 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2013 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 21 octobre 2011 numéro 2555.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Jan De Moor, CFO, demeurant professionnellement au 12, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach,

qui désigne comme secrétaire Sophie Mathot avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jan De Moor, précité. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société de son montant de EUR 200.000 au montant de EUR 450.000 par l'émission de 250.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société; - Libération intégrale en espèces.

3.- Modification subséquente de l'article 5 §1 des statuts de la Société.

4.- Divers

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants et le notaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 200.000 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et Deuxième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) pour porter le de son montant actuel de EUR 200.000 (deux cent mille euros) à EUR

450.000 (quatre cent cinquante mille euros) par l'émission de 250.000 (deux cent cinquante mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique de la Société, NextiraOne, N.V., société anonyme de droit belge, avec siège social au 71-73 Excelsiorlaan à B-1930 Zaventem ici représentée par Jan De Moor, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant qui déclare souscrire les 250.000 actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en espèces s'élevant à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros).

Toutes les nouvelles actions sont libérées intégralement en espèces de sorte que le montant d'EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 §1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social § 1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jan de Moor Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juillet 2013. LAC / 2013 / 32393. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103458/148.

(130125340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096922/9.

(130118079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.
